



Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/ET

DECISION N° 98 - 168

OBJET : Contrat de location conclu avec Madame FAFIN - COQUART concernant un logement communal sis 28 rue Frédéric Koehler

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122 - 22, alinéa 5,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29/06/95 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122 - 20 du Code des Communes,

VU la demande de location d'un logement communal par Madame FAFIN - COQUART, enseignante,

- DECIDE -

DE conclure avec Madame FAFIN - COQUART Marie-Thérèse un contrat de location d'un logement communal sis 28 rue Frédéric Koehler à Yerres, pour une durée d'un an du 1er septembre 1998 au 1er septembre 1999,

DIT que la prise d'effet est fixée au 1er septembre 1998 et que le loyer mensuel est fixé à 2.000 Frs,

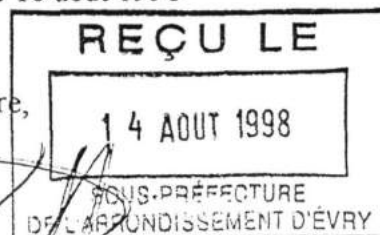
DIT que les recettes sont inscrites au budget de la commune, exercice 1998, fonction 0, sous-fonction 01, nature 7521,

Fait à Yerres, le 10 août 1998



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

88

